

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 482 857**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 09926**

(54) Fauteuil odontologique d'opération.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 G 15/00.

(22) Date de dépôt..... 19 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 23 mai 1980, n° 3430 A/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 27-11-1981.

(71) Déposant : CIR, COOPERATIVA INDUSTRIALE ROMAGNOЛА, SOC. COOP. A. RESPONSABILITA LIMITATA, résidant en Italie.

(72) Invention de : Nino Cassani.

(73) Titulaire : *Idem 71*

(74) Mandataire : Bugnion associés,  
116, bd Haussmann, 75008 Paris.

- 1 -

La présente invention concerne un fauteuil odontologique d'opération, particulièrement étudié pour résoudre différents problèmes pratiques que le chirurgien dentiste ou, si nécessaire, ses assistants, doivent affronter lors du réglage de la position réciproque 5 du siège, du dossier et du repose-jambes, par rapport à la structure de base du fauteuil, en fonction de la position anatomique que le patient doit prendre pendant les différentes phases de l'opération.

On connaît déjà différents types de fauteuils de ce genre où il existe la possibilité de régler la position du dossier et du repose- 10 jambes par rapport au siège, réglage qui normalement peut être obtenu au moyen de dispositifs de commande hydrauliques ou pneumatiques qui agissent sur des bras de levier associés aux structures desdits éléments.

L'ensemble dossier - siège - repose-jambes est en outre supporté 15 par une structure de base comportant, dans les fauteuils les plus modernes, un bâti en forme de parallélogramme articulé, fixé à sa partie inférieure à l'embase du fauteuil et à sa partie supérieure à la structure portante du siège, par lequel on peut obtenir le réglage de la hauteur de cet ensemble par rapport au plan d'appui de l'embase 20 du fauteuil.

Les fauteuils les plus sophistiqués sont munis de dispositifs normalement appelés "Trendelenburg" par lesquels on peut obtenir l'inclinaison de tout l'ensemble dossier - siège - repose-jambes par rapport à la structure de base du fauteuil et indépendamment des positions 25 prises par les éléments individuels.

Bien que les fauteuils du type précité aient donné de bons résultats en ce qui concerne le positionnement anatomique du patient par rapport au chirurgien dentiste, il existe encore différents problèmes qui limitent le bon fonctionnement de ces fauteuils, à cause des systèmes 30 de construction adoptés jusqu'ici.

Un fauteuil odontologique d'opération doit être construit de manière que les différentes parties dossier - siège - repose-jambes

- 2 -

puissent prendre une position telle qu'elles apparaissent sensiblement coplanaires et horizontales par rapport au fauteuil dans sa position d'opération, ce qui permet au patient de rester couché sur le dos. En même temps, pour faciliter la montée du patient sur le fauteuil, il faut qu'au moment initial le dossier et le repose-jambes se trouvent dans la position la plus verticale possible, alors que le siège doit se trouver à une hauteur susceptible d'éviter tout effort.

On a remarqué en effet que pendant les phases d'inclinaison du dossier par rapport au siège, surtout quand on commande une rotation considérable du dossier lui-même, on a, par rapport à ce dossier, un glissement anatomique du corps du patient assis.

Ce glissement peut prendre des valeurs importantes et il est particulièrement gênant pour le patient lequel, quand il n'essaie pas de s'adapter en continuation à la position prise tour à tour par le dossier, se sent "déshabiller" ou bien soulever les vêtements à la hauteur du buste pendant la rotation du dossier vers le bas. Cela se vérifie du fait que normalement le dossier est articulé à la structure du siège ou à la structure de base du fauteuil à un niveau plus bas par rapport au plan de séance offert par le siège et par conséquent le point de rotation de ce dernier est déplacé par rapport à l'axe théorique d'articulation du buste du patient par rapport à son bassin.

Dans le but de pallier cet inconvénient, des constructeurs ont décidé d'articuler la structure du dossier latéralement au siège de manière à faire coïncider, dans la mesure du possible, l'axe de rotation du dossier à l'axe théorique de rotation du buste du patient assis sur le fauteuil. Mais, bien que par cette solution on ait résolu d'une part le problème du glissement anatomique du corps du patient par rapport au dossier, d'autre part on a créé un encombrement latéral du fauteuil qui ne permet pas au chirurgien dentiste, et éventuellement à son assistant, de s'approcher librement du corps du

patient, du moins du côté du fauteuil, ce qui limite les possibilités de travailler dans les meilleures conditions.

Un autre problème est représenté par le réglage de la position de la hauteur de l'ensemble dossier - siège - repose-jambes par rapport au fauteuil dans sa position d'opération.

Comme déjà précisé plus haut, on peut régler cette hauteur en agissant sur la structure de base du fauteuil. Toutefois il faut rappeler que quand le fauteuil est dans sa disposition odontologique on doit être en mesure d'avoir le siège à une hauteur d'environ 30 cm du plan d'appui de l'embase du fauteuil, en vue de faciliter l'opération de la part du médecin sur l'arcade dentaire inférieure. Or, étant donné qu'on ne peut pas exploiter des structures de base très encombrantes qui présenteraient des problèmes d'installation des fauteuils, le soulèvement possible de l'ensemble dossier - siège - repose-jambes apparaît de l'ordre de 40-50 cm seulement. Par conséquent quand le fauteuil est dans sa disposition d'opération cet ensemble d'éléments peut se trouver, au plus, à 80 cm du plan d'appui de l'embase du fauteuil, ce qui oblige le médecin à travailler assis ou bien à se courber considérablement s'il désire opérer debout.

20 Le but principal de la présente invention est de pallier les inconvénients mentionnés ci-dessus et en particulier de fournir un fauteuil susceptible de prendre très facilement la disposition odontologique et la disposition d'opération par des mouvements en synchronisme du dossier, du siège et du repose-jambes qui permettent d'éliminer le glissement anatomique du corps du patient par rapport au dossier sans avoir recours à des structures encombrantes disposées sur le côté du fauteuil.

Un autre but de l'invention est de fournir un fauteuil odontologique d'opération du type précité, où, tout en adoptant une structure de base de type traditionnel, on a la possibilité de disposer de l'ensemble dossier - siège - repose-jambes à une hauteur plus élevée par rapport à celle qu'on peut atteindre avec les fauteuils de l'art

- 4 -

connu. Ceci est possible grâce à un mécanisme qui permet d'avoir le dossier articulé sur un point de la structure de base qui se trouve à un niveau plus élevé que celui du plan de séance offert par le siège et de porter graduellement ce plan de séance au même niveau que le point d'articulation du dossier pendant l'inclinaison vers le bas de ce dernier, sans modifier le positionnement de la structure de base du fauteuil.

Un autre but encore de l'invention est de fournir un fauteuil odontologique d'opération en mesure d'atteindre les autres buts visés plus haut, pourvu d'un mécanisme de liaison réciproque et d'actionnement des mouvements du dossier, du siège et du repose-jambes, de construction très simple ainsi que de fonctionnement facile et en mesure de déterminer automatiquement, par des mouvements en synchronisme, le positionnement réciproque entre le dossier, le siège et le repose-jambes, par l'action d'un seul dispositif de commande qui peut être actionné par l'opérateur en fonction de la position anatomique que l'on désire faire prendre au patient et où ledit positionnement dépend d'une inclinaison voulue du dossier.

Ces buts sont atteints par le fauteuil odontologique d'opération faisant l'objet de l'invention du type comportant une structure de base réglable par rapport à une embase d'appui du fauteuil ainsi que le dossier et le repose-jambes à inclinaison réglable par rapport au siège, caractérisé en ce qu'il prévoit: un mécanisme de leviers pour la liaison réciproque des différentes parties comportant: un premier et un deuxième élément pour la liaison du siège à la structure de base du fauteuil, disposés au-dessous du siège et articulés à l'une de leurs extrémités à la partie supérieure de ladite structure de base et à leur autre extrémité à la structure du siège avec leurs axes d'articulation disposés selon les sommets d'un quadrilatère articulé, le premier de ces éléments étant disposé au-dessus de l'autre et étant pourvu à sa partie arrière d'un prolongement s'étendant au-delà du point d'articulation de celui-ci à la structure

- 5 -

de base du fauteuil; un troisième élément disposé derrière le dossier et articulé à sa partie inférieure à l'extrémité libre du prolongement du premier élément et à sa partie supérieure au même dossier, ce dossier étant articulé à la structure de base du fauteuil en 5 un point situé en haut tant par rapport à l'axe d'articulation du premier élément à la même structure de base que par rapport au plan de séance offert par le siège, quand le fauteuil est dans sa position odontologique, et déplacé en avant par rapport à l'axe d'articulation du troisième élément au même dossier; au moins un bras de 10 liaison dudit premier élément au repose-jambes du fauteuil, articulé à l'une de ses extrémités au premier élément, en un point déplacé en bas par rapport au point d'articulation du même premier élément à la structure du siège, et à son autre extrémité au repose-jambes en un point déplacé vers le bas par rapport à l'axe d'articulation 15 du repose-jambes au siège; un dispositif de liaison du deuxième élément à la structure du siège, formé de deux parties coulissantes l'une par rapport à l'autre, dont l'une fixée à la partie avant du deuxième élément, en un point déplacé vers le haut par rapport au point d'articulation de celui-ci au siège et l'autre fixée à la partie avant du siège, le coulissolement réciproque, commandé selon l'un 20 des deux sens desdites parties, causant l'éloignement ou le rapprochement des points d'articulation de celles-ci, respectivement du siège et du deuxième élément et une rotation correspondante des premiers et deuxième éléments par rapport aux points correspondants d'articulation à la structure de base du fauteuil.

Grâce à la liaison particulière entre siège - dossier et siège - repose-jambes, il se vérifie que, le fauteuil étant dans sa position odontologique de départ, en fonction d'un coulissolement réciproque voulu entre les parties du quatrième élément qui forme pratiquement 30 le dispositif d'actionnement du mécanisme de réglage de l'inclinaison du dossier et du repose-jambes par rapport au siège (ce dispositif peut être par exemple un piston à commande hydraulique ou pneu

- 6 -

matique à double effet) ce dernier est assujetti à un déplacement relatif par rapport au point d'articulation du dossier à la structure de base du fauteuil, en se rapprochant de celui-ci pendant sa rotation vers le bas. Cela permet d'éviter le glissement anatomi-  
5 que du corps du patient par rapport au dossier et d'avoir une élévation de l'ensemble siège -repose-jambes par rapport au plan d'appui de l'embase du fauteuil sans modifier la position de la structure de base. Lors du passage du fauteuil de la position d'opéra-  
tion à la position odontologique il se vérifie évidemment l'inver-  
10 se de ce qui a été décrit ci-dessus.

Il s'ensuit que l'élévation totale de l'ensemble siège -repose-jambes est représentée par la somme du déplacement en hauteur du siège pendant la phase d'inclinaison vers l'horizontale du dossier et du déplacement en hauteur de tout l'ensemble dossier - siège - repos-  
15 se-jambes dû à l'actionnement du bâti qui forme la structure de base du fauteuil.

En outre, n'existant aucun encombrement latéralement au siège, il y a la possibilité de disposer d'un fauteuil parfaitement symétrique et par conséquent adapté aussi pour des opérateurs gauchers sans a-  
20 voir recours à des adaptations spécifiques qui sont actuellement né-  
cessaires pour les fauteuils de l'art connu.

Les caractéristiques du fauteuil odontologique d'opération faisant l'objet de l'invention seront illustrées plus en détail par la description qui suit d'une forme préférée d'exécution en se référant  
25 aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 montre schématiquement le fauteuil objet de l'invention vu de côté selon une position possible en condition odontologique;
- la figure 2 montre schématiquement le même fauteuil vu de côté et  
30 disposé selon la condition d'opération;
- la figure 3 montre schématiquement seulement l'ensemble siège - dossier - repose-jambes du fauteuil vu selon une coupe longitudinale

- 7 -

du fauteuil représenté sur la figure 1, les liaisons entre les différentes parties étant mises en évidence;

- la figure 4 montre schématiquement seulement l'ensemble siège - dossier - repose-jambes du fauteuil vu selon une coupe longitudinale 5 du fauteuil représenté sur la figure 2, les liaisons entre les différentes parties étant mises en évidence.

En se référant à ces figures, le fauteuil en question comporte essentiellement une structure de base (1) articulée sur une embase (10) avec possibilité de basculer dans les deux sens sur un plan ver 10 tical perpendiculaire à la même embase (10).

Le siège (2) et le dossier (3) du fauteuil sont reliés à cette structure de base (1), tandis que le repose-jambes (4) est relié au siège (2).

Le fauteuil en question, selon les buts recherchés, peut prendre 15 la disposition illustrée sur la figure 1 où il est représenté dans sa position odontologique ou la disposition illustrée sur la figure 2 où il est représenté dans sa position d'opération; évidemment il peut aussi prendre de manière stable toute autre position intermédiaire.

20 En se référant en particulier aux figures 3 et 4, la liaison du siège (2) à la structure de base (1) est obtenue au moyen des deux éléments (5) et (6), qui seront appelés par la suite premier et deuxième éléments respectivement, articulés à l'une de leurs extrémités, en (7) et (8), sur la partie supérieure de la structure de 25 base (1) et à leur autre extrémité, en (9) et (11), sur la structure du siège (2).

Les premier et deuxième éléments (5) et (6) sont disposés respectivement l'un au-dessus de l'autre et leurs axes d'articulation à la structure de base (1) et au siège (2) sont parallèles l'un à l'autre et disposés selon les sommets d'un quadrilatère articulé.

Le premier élément (5) est pourvu d'un prolongement (5a) qui s'étend vers la partie arrière du fauteuil, à son extrémité libre étant

- 8 -

articulée l'extrémité inférieure d'un troisième élément (12) disposé derrière le dossier (3).

Le dossier (3) est articulé en (13) à l'extrémité supérieure (1a) de la structure de base (1) qui s'étend vers le haut, passant 5 derrière le siège (2).

L'axe d'articulation du dossier (3) à l'extrémité supérieure (1a) de la structure de base (1) est à un niveau plus haut par rapport aux axes d'articulation des éléments (5) et (6) à la structure de base (1) et, quand le fauteuil est dans sa disposition odontologique, plus haut par rapport au plan de séance offert par le siège (2).

Le troisième élément (12) est articulé à sa partie supérieure au dossier (3) en un point déplacé vers la partie arrière du fauteuil par rapport à l'axe d'articulation du dossier (3) lui-même à l'extrémité supérieure (1a) de la structure de base (1); de cette façon, à 15 chaque translation verticale de celui-ci vers le bas ou vers le haut correspond respectivement une rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et dans le sens des aiguilles d'une montre, par rapport aux figures 3 et 4, du dossier (3).

En (14) on a indiqué un bras de liaison du premier élément (5) au 20 repose-jambes (4). Le repose-jambes (4) est articulé en (15) au siège (2) de manière que les surfaces supérieures d'appui offertes au patient sont pratiquement sans solution de continuité. Le bras (14) est articulé à sa partie avant, en (16), au repose-jambes (4) en un point déplacé vers le bas par rapport à l'axe d'articulation de celui-ci au siège (2) et à sa partie arrière, en (17), à la partie avant du premier élément (5) en un point déplacé vers le bas par rapport à l'axe ou point (9) d'articulation du même premier élément (5) à la structure du siège (2).

Il s'ensuit que si le premier élément (5) tourne dans le sens des 30 aiguilles d'une montre autour du point d'articulation (9), le repose-jambes (4) tournera également dans ce sens; évidemment la même considération est valable en cas de rotation du premier élément (5).

- 9 -

dans le sens contraire.

En (18) on a généralement indiqué le dispositif d'actionnement du mécanisme formé des éléments (5), (6), (12) et (14) par lequel on obtient les réglages voulus des positions relatives entre dossier (3) 5 - siège (2) et repose-jambes (4), selon la position anatomique que l'on désire faire prendre au patient et par conséquent selon la disposition du fauteuil.

Dans le cas illustré ce dispositif comporte un piston à double effet à commande hydraulique ou pneumatique coulissant à l'intérieur 10 d'un cylindre (19) placé au-dessous du siège (2).

Le cylindre (19) est articulé en (20) à la partie avant du deuxième élément (6) en un point déplacé vers le haut par rapport au point d'articulation du même élément (6) au siège (2), tandis que la tige (21) du piston est articulée en (22) à la partie avant du siège (2). 15 Les points d'articulation (20) et (22) sont choisis de manière que le prolongement de la ligne de jonction entre ceux-ci ne rencontre ni l'axe d'articulation du deuxième élément (6) au siège (2), ni l'axe d'articulation du deuxième élément (6) à la structure de base (1) du fauteuil.

20 Par conséquent la tige (21) sort et rentre dans le cylindre (19), cela éloignant et rapprochant respectivement les points d'articulation (20), du cylindre (19) au deuxième élément (6), et (22), de la tige (21) au siège (2); de ce fait, il y a respectivement la rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et dans le sens 25 des aiguilles d'une montre du deuxième élément (6), avec les effets qui seront décrits ci-après.

Supposons que le fauteuil se trouve dans sa disposition odontologique, comme illustré sur les figures 1 et 3.

La tige (21) est complètement à l'intérieur du cylindre (19), tan 30 dis que les premier (5) et deuxième (6) éléments se trouvent en position sensiblement horizontale au-dessous du siège (2). Le dossier (3) est en position verticale et le repose-jambes (4) apparaît incli

- 10 -

né vers le bas par rapport au siège (2). En agissant sur le dispositif (18) en vue de provoquer la sortie de la tige (21) du cylindre (19), on cause la rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre du deuxième élément (6) autour de l'axe ou point d'articulation (8) de celui-ci à la structure de base (1). Le siège (2) se déplace donc vers le haut par rapport à la structure de base (1), ceci causant la rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre du premier élément (5) autour de l'axe correspondant ou point d'articulation (7) à la structure de base (1).

10 Par conséquent il y a une rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre du prolongement (5a) du premier élément (5) et l'entraînement vers le bas du troisième élément (12). Par effet de cela il y a une rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre du dossier (3) qui est donc obligé de s'incliner tour à tour en 15 arrière.

Grâce aux liaisons décrites plus haut, pendant l'inclinaison du dossier vers le bas le siège s'approche graduellement du point (13) d'articulation du dossier à la structure de base (1). Cela, conformément aux buts visés, permet d'éviter le glissement anatomique du 20 corps du patient par rapport au dossier.

Par effet de la rotation, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, du premier élément (5), il y a un déplacement du bras (14) vers la partie avant du fauteuil. Ceci cause la rotation vers le haut du repose-jambes (4) qui s'approche toujours davantage de la position horizontale.

Quand la tige (21) a atteint sa sortie maximale par rapport au cylindre (19), le fauteuil se trouve dans sa disposition d'opération. Dans cette condition (voir les figures 2 et 4) le dossier (3) est disposé en position horizontale, ainsi que le siège (2) et le repose-jambes (4).

En outre le siège (2) est situé à la hauteur du point (13) d'articulation du dossier (3), donc en position plus élevée par rapport

- 11 -

à celle de départ, sans aucune intervention sur la structure de base (1).

Il faut remarquer que, grâce au relevage graduel du siège (3) en fonction de l'inclinaison en arrière du dossier (2) et à la possibilité d'exploiter la partie supérieure de la structure de base (1) en vue d'y fixer des accoudoirs éventuels (23), ces derniers se rapprochent toujours davantage du siège (3) permettant au patient de garder ses bras bien appuyés et adhérents au corps au fur et à mesure qu'il atteint une position allongée sur le dos; ceci évidemment rend 10 le fauteuil plus confortable.

La disposition particulière des différentes parties permet, en outre, si on le désire, d'adapter facilement au fauteuil le dispositif de "Trendelenburg" en vue d'obtenir la rotation de l'ensemble dossier (3) - siège (2) - repose-jambes (4) par rapport à la structure de base (1).

Dans ce cas il faut prévoir la partie supérieure de la structure de base (1) détachée de la structure de base elle-même et articulée à celle-ci, par exemple dans le même point (8) d'articulation que le deuxième élément (6). Cette partie supérieure peut également être assujettie à l'action d'un vérin (24), logé au-dessous des éléments (5) et (6), relié à la structure de base (1) et agissant sur un bras de levier (25) existant sur la partie supérieure de la même structure de base (1).

Evidemment l'invention n'est pas limitée aux seules formes décrites et illustrées, mais il est bien entendu que des modifications pourront être envisagées dans la mise en oeuvre pratique de l'invention sans s'écartier cependant des principes de base de celle-ci.

— — —

REVENTION

1) Fauteuil odontologique d'opération, du type comportant une structure de base (1) réglable ou fixe par rapport à une embase (10) d'appui du fauteuil, ainsi que le dossier (3) et le repose-jambes (4) 5 à inclinaison réglable par rapport au siège (2), caractérisé en ce qu'il prévoit: un mécanisme de leviers (5-6-12-14) pour la liaison réciproque des différentes parties comportant: un premier et un deuxième élément (5 et 6) pour la liaison du siège (2) à la structure de base (1) du fauteuil, disposés au-dessous du siège (2) et articulés à l'une de leurs extrémités à la partie supérieure (1a) de la structure de base (1) et à leur autre extrémité à la structure du siège (2) avec leurs axes d'articulation (7-9 et 8-11) disposés selon les sommets d'un quadrilatère articulé, le premier (5) de ces éléments étant disposé au-dessus de l'autre (6) et étant pourvu à sa 15 partie arrière d'un prolongement (5a) s'étendant au-delà du point d'articulation (7) de celui-ci à la structure de base (1) du fauteuil; un troisième élément (12) disposé derrière le dossier (3) et articulé à sa partie inférieure à l'extrémité libre du prolongement (5a) du premier élément (5) et à sa partie supérieure au même dossier (3), ce 20 dossier (3) étant articulé à la structure de base du fauteuil en un point (13) plus élevé tant par rapport à l'axe (7) d'articulation du premier élément (5) à la même structure de base (1) que par rapport au plan de séance offert par le siège (2), quand le fauteuil est dans sa position odontologique, et déplacé en avant par rapport à l'axe 25 d'articulation du troisième élément (12) au même dossier (3); au moins un bras (14) de liaison dudit premier élément au repose-jambes (4) du fauteuil, articulé à l'une de ses extrémités au premier élément (5), en un point (17) déplacé vers le bas par rapport au point (9) d'articulation du même premier élément (5) à la structure du siège, et à son autre extrémité au repose-jambes (4) en un point (16) déplacé vers le bas par rapport à l'axe (15) d'articulation du repose-jambes (4) au siège (2); un dispositif (18) de liaison du deuxième

- 13 -

me élément (6) à la structure du siège (2), formé de deux parties coulissantes l'une par rapport à l'autre, dont l'une (19) fixée à la partie avant du deuxième élément (6) en un point (20) déplacé vers le haut par rapport au point (11) d'articulation de celui-ci au siège (2) et l'autre fixée à la partie avant du siège, le coulissement réciproque, commandé selon l'un des deux sens desdites parties, causant l'éloignement ou le rapprochement des points d'articulation (22-20) de celles-ci, respectivement du siège (2) et du deuxième élément (6) et une rotation correspondante des premier (5) et deuxième (6) éléments par rapport aux points correspondants d'articulation (7 et 8) à la structure de base.

2) Fauteuil odontologique d'opération selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie supérieure (1a) de la structure de base (1) du fauteuil est disposée derrière le siège (2) et en cor-respondance de l'axe de la ligne médiane du fauteuil et en ce que le troisième élément (12) est disposé derrière le dossier (3) en position centrale par rapport à celui-ci.

3) Fauteuil odontologique d'opération selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif (18) de liaison du deuxième élément (6) à la structure du siège (2) comporte un piston à commande hydraulique ou pneumatique dont la tige est articulée à la structure du siège (2) et coulissante à l'intérieur d'un cylindre (19) articulé à la partie avant du deuxième élément (6) en un point déplacé vers le haut par rapport au point (11) d'articulation du même deuxième élément (6) au siège (2).

4) Fauteuil odontologique d'opération selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les points d'attache déventuels accoudoirs (23) sont obtenus dans la partie supérieure (1a) de la structure de base (1) du fauteuil à proximité du point (13) d'articulation du dossier (3) à la structure de base (1).

5) Fauteuil odontologique d'opération selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la partie supérieure (1a) de la structu-

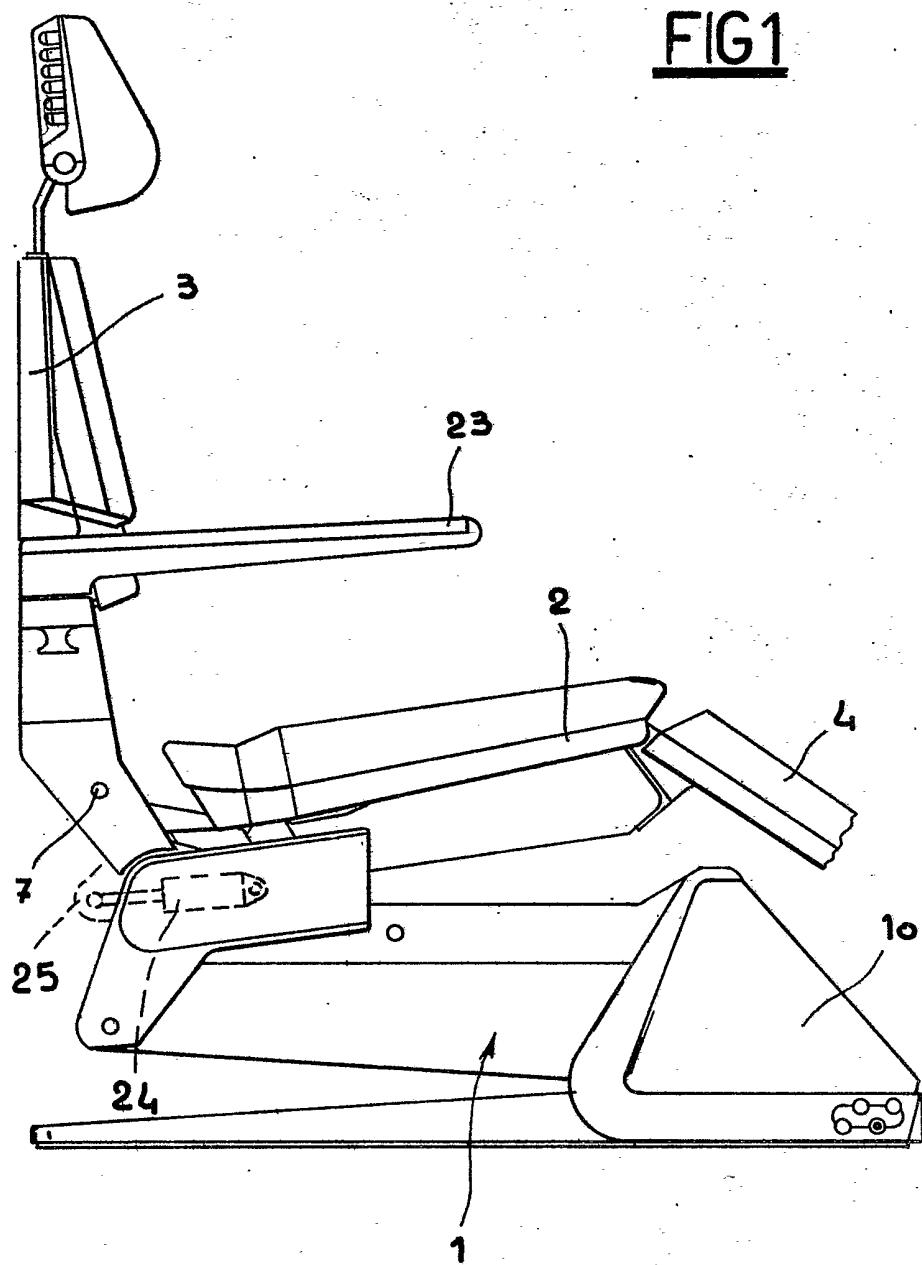
- 14 -

re de base (1) est articulée à la même structure de base (1) et est pourvue d'au moins un bras de levier (25) auquel est articulée l'extrémité d'un vérin (24) ou d'un autre moyen équivalent relié à la structure de base (1) et disposé au-dessous desdits premier et deuxiè  
5 me éléments (5 et 6).

2482857

PL. I - 3

FIG1



2482857

PL. II - 3

